

LE 11 MAI 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 11 mai 2026, à 19 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Marie-Eve Verdier
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Robert Charron
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Est absente :

Mme Émilie Derganc, conseillère

Mot de la mairesse.

Madame la mairesse fait une allocution sur divers faits saillants.

278-05-2026 Consultation relative à la demande de démolition d'un bâtiment situé au 15701-15725, chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 511)
--

La mairesse explique d'abord les objets principaux de la demande de démolition d'un bâtiment situé au 15701-15725, chemin Charles (lots 4 917 030, 1 690 383 et 4 917 031), dans le secteur de Saint-Janvier;

Par la suite, la mairesse invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Mmes Carole Giguère, propriétaire et Valérie Gingras, locataire, sont présentes et prennent la parole.

Un commentaire écrit est formulé à l'égard de cette demande de démolition.

279-05-2026 Consultation relative à la demande de démolition d'un bâtiment situé au 14190, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 511)

La mairesse explique d'abord les objets principaux de la demande de démolition d'un bâtiment situé au 14190, boulevard du Curé-Labelle (lot 1 691 357), dans le secteur de Saint-Janvier;

Par la suite, la mairesse invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de cette demande de démolition.

280-05-2026 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2026, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

25. Démolition d'un bâtiment situé au 15701-15725, chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 511)

Est ajouté le point suivant en affaires nouvelles :

- a) Acte de servitude entre la Ville, Bell Canada et Hydro-Québec concernant une partie du lot 6 440 074 (rue Roger-Thomas), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 800 N14623 #126228)

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RAISONS PERSONNELLES :

21. Adoption du second projet de règlement numéro U-2701 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81 et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)

281-05-2026 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0040 pour la propriété située au 13025, rue du Parc (lots 1 691 654 et 1 691 653), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde aux lots 1 691 654 et 1 691 653 du Cadastre du Québec (13025, rue du Parc), la dérogation mineure numéro 2026-0040 ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un immeuble présentant un coefficient d'occupation du sol de 0,66, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 prévoit un maximum de 0,60;
- l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 60 cases, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 en exige un minimum de 81 pour ce projet;
- l'aménagement d'un îlot de pompe à essence en marge latérale, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 l'autorise uniquement en cour arrière.

282-05-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0060 pour la propriété située au 17680, rue Charles (lot 5 305 937), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 5 305 937 du Cadastre du Québec (17680, rue Charles), la dérogation mineure numéro 2026-0060 ayant pour effet de permettre :

- l'agrandissement d'un bâtiment principal existant ayant un nombre réduit d'îlots de verdure dans un stationnement extérieur constitué de 202 cases, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que l'aménagement d'un espace de stationnement hors rue extérieur comportant 40 cases ou plus soit aménagé de façon à ce que toute série de 20 cases de stationnement adjacentes soit isolée par un îlot de verdure,

le tout conditionnellement à ce que la perte des îlots de verdure soit compensée de façon significative par la plantation de 15 arbres avec de larges canopées à maturité en périphérie du stationnement et dans les îlots de verdure existants faisant l'objet de modifications ainsi que 104 végétaux, incluant des graminées, en périphérie du bâtiment le long des rues Charles et Brault.

283-05-2026 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0022 pour la propriété située au 13755, boulevard du Curé-Labelle (lot 6 296 739), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 6 296 739 du Cadastre du Québec (13755, boulevard du Curé-Labelle), la dérogation mineure numéro 2026-0022 ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une habitation résidentielle, de type multifamilial constituée de six (6) logements :

- ayant une marge latérale gauche de 2,8 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'une marge latérale minimale de 4,5 mètres soit respectée pour une habitation résidentielle;
- ayant une marge latérale totale de 8,3 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'une marge latérale totale minimale de 9 mètres soit respectée pour une habitation résidentielle.

284-05-2026 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 27 avril 2026, tel que présenté.

285-05-2026 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 28 avril au 11 mai 2026 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 237 496,16 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	441 350,13 \$
• TOTAL.....	<u>5 678 846,29 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 7 mai 2026.

286-05-2026	Subvention spéciale à la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert ». (G7 410 U4 N1039 et G5 213)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et les municipalités membres de la Régie pour un échange de terrain permettant au Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) de construire une nouvelle école primaire sur le chemin Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne souhaitait pas, suivant l'échange des terrains, générer une facture additionnelle à la Régie jusqu'au paiement d'une compensation tenant lieu de taxes, dont les parties ont prévu de partager celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'accorder à la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert » une subvention spéciale en compensation de la hausse de leur compte de taxes 2026 imposées à la Régie, soit un montant de 5 158,45 \$, en raison de l'échange de terrain.

287-05-2026	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'asphaltage 2023, phase I, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 404-05-2023 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. ». **(X3 211 U3 N15793)**
- b) d'asphaltage 2024, phase II, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 233-04-2024 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(X3 211 U3 N15884)**

288-05-2026	Fourniture de service d'enlèvement de jantes dans les écocentres. (X4 111 U3 N15087)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'accorder à l'entreprise individuelle Jean-Philippe Cyr « Pneus Éclair Déjantage », la fourniture de service d'enlèvement de jantes dans les

écocentres, pour une durée du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2030, pour un prix total maximum de 85 127,48 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour la fourniture de service d'enlèvement de jantes dans les écocentres.

289-05-2026	Fourniture de services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2026, phase 2. (X3 211 N16033)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder à la firme d'ingénieurs « Groupe ABS inc. », la fourniture de services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2026, phase 2, pour un prix maximum de 78 332,47 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de génie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour la fourniture de services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2026, phase 2.

D'imputer cette dépense, avec contingences réparties, comme suit :

– Règlement d'emprunt numéro 2695 :	35 520,28 \$
– Fonds de carrières et sablières :	27 443,50 \$
– Fonds de parcs et terrains de jeux :	5 833,59 \$
– Fonds des activités financières et à même des contributions de promoteurs :	9 535,10 \$

290-05-2026	Soumission relative à des services professionnels d'architecture pour des travaux de rénovation et d'aménagement de divers bâtiments municipaux. (2026-012) (G7 311 102 110 U3 N15991)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lachance & Associée Architectes inc. », la soumission relative à des services professionnels d'architecture pour des travaux de rénovation et d'aménagement de divers bâtiments municipaux, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 242 630,10 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 20 avril 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-012 préparé en mars 2026 par le directeur du Service de génie, dans le dossier numéro G7 311 102 110 N15991, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense, incluant les contingences, comme suit :

– Surplus affecté :	68 211,03 \$
– Fonds de roulement remboursable sur dix (10) ans :	54 297,78 \$
– Fonds de la réserve financière pour l'assainissement des eaux :	29 643,59 \$
– Fonds des activités financières :	90 477,70 \$

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé du fonds de roulement pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

291-05-2026	Soumission relative à la fourniture et installation de structure d'acier avec filet protecteur et sections de clôture dans divers parcs. (2026-016) (G7 115 U3 N1618)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter, en partie, des plus bas soumissionnaires conformes, la soumission relative à la fourniture et installation de structure d'acier avec filet protecteur et sections de clôture dans divers parcs, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit des prix globaux approximatifs, pour un montant total de 250 323,41 \$, incluant les taxes, suite à leurs soumissions ouvertes le 15 avril 2026 et tel qu'indiqué ci-après :

Structures d'acier avec filet protecteur :	Sections de clôture de diverses hauteurs :
Construction Urbex inc.	Les Entreprises Steeve Couture inc.
221 045,19 \$	29 278,22 \$

Ces soumissions telles qu'acceptées par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-016 préparé en mars 2026 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 115 U3 N1618, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer une partie de la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux, soit un montant approximatif de 200 844,07 \$.

292-05-2026 Soumission relative au remplacement des revêtements de sol, année 2026, pour les aréna Jean-Bouchard et Saint-Canut. (2026-018) (G7 311 102 U3 N15622)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Avantage Cochrane Sport inc. », la soumission relative au remplacement des revêtements de sol, année 2026, pour les aréna Jean-Bouchard et Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 268 414,89 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 27 avril 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-018 préparé en mars 2026 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 102 U3 N15622, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

293-05-2026 Soumission relative aux travaux d'asphaltage 2026, phase 2. (2026-014) (X3 211 U3 N16033)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pavages Multipro inc. », la soumission relative aux travaux d'asphaltage 2026, phase 2, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 4 386 092,91 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 avril 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-014 préparé en mars 2026 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 N16033, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense, avec contingences réparties, comme suit :

- Règlement d'emprunt numéro 2695 :	1 354 216,48 \$
-------------------------------------	-----------------

– Règlement d'emprunt numéro 2695 (fonds de carrières et sablières) :	2 234 854,75 \$
– Fonds de parcs et terrains de jeux :	384 616,11 \$
– Fonds des activités financières et à même des contributions de promoteurs :	412 405,57 \$

294-05-2026 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 690 concernant les nuisances, afin d'augmenter les pénalités liées à la coupe d'herbe obligatoire sur les terrains agricoles et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2703)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 690 *concernant les nuisances*, afin d'augmenter les pénalités liées à la coupe d'herbe obligatoire sur les terrains agricoles, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Isabelle Gauthier dépose un projet de règlement.

295-05-2026 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mirabel et abrogeant le règlement numéro 264 et ses amendements et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2704)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mirabel et abrogeant le règlement numéro 264 et ses amendements, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Vincent Charbonneau dépose un projet de règlement.

296-05-2026 Adoption du projet de règlement numéro P-2704 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mirabel et abrogeant le règlement numéro 264 et ses amendements. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro P-2704, tel que présenté.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 297-05-2026), COMPTE TENU DE RAISONS PERSONNELLES :

297-05-2026 Adoption du second projet de règlement numéro U-2701 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81 et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;**
- modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 13 avril 2026 un premier projet de règlement numéro PU-2701 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81 et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;
- modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2701 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, la consultation ayant eu lieu le 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2701, le tout sans modification.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

298-05-2026 Abolition et création de postes à la Direction générale. (G4 114 et G4 110)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'abolir un poste d'agent de bureau et de créer un poste supplémentaire d'adjoint administratif, à la Direction générale, le tout en date du 11 mai 2026.

299-05-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0039, pour l'immeuble situé au 13025, rue du Parc, sur les lots 1 691 654 et 1 691 653, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0039, relativement à l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial pour une entreprise de transport par ambulance, pour l'immeuble situé au 13025, rue du Parc, sur les lots 1 691 654 et 1 691 653, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves d'ajouter de l'aménagement paysager dans la marge avant, soit en bonifiant par plusieurs arbustes, vivaces et petits arbres.

300-05-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0153, pour l'immeuble situé au 17680, rue Charles, sur le lot 5 305 937, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0153, relativement à l'agrandissement du bâtiment commercial existant et du réaménagement d'une partie arrière du stationnement hors-rue extérieur, pour l'immeuble situé au 17680, rue Charles, sur le lot 5 305 937, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

301-05-2026 **Démolition d'un bâtiment situé au 14190, boulevard du Curé-Labelle, secteur de Saint-Janvier. (X6 511)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 14190, boulevard du Curé-Labelle (lot 1 691 357), secteur de Saint-Janvier, de « Jean-Martin Lemay » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le futur propriétaire désire reconstruire un nouveau bâtiment avec une section sur 2 étages et une seconde sur 1 étage, donc de dimensions et de volumétrie supérieures à l'immeuble l'existant, à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 14190, boulevard du Curé-Labelle (lot 1 691 357), secteur de Saint-Janvier, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de cent trente-deux mille trois cents dollars (132 300 \$) à être portée au rôle

d'évaluation au plus tard le 11 mai 2027, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment au taux commercial (sous-catégorie immeuble non résidentiel de référence), et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 132 300 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble non résidentiel.

302-05-2026	Nomination et renouvellement de mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). (X6 U5 N435)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer des membres du Comité consultatif d'urbanisme et de renouveler le mandat de certains membres;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De nommer, Élisabeth Cyr Sarrazin, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

De nommer, Nancy Belhumeur et Alexandre Marr, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement numéro 2704 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mirabel.

De renouveler, les mandats de Lise Taillefer, Patrice Bigras, Patrice Cyr et Marc-Antoine Rochon, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

303-05-2026	Mandat et nomination au sein du conseil d'administration du « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord ». (G3 300 U5 N3708 et G3 300 U2 N7529)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord a adopté de nouveaux règlements généraux prévoyant la désignation, par chacune des MRC membres, d'un représentant-membre, d'un membre-ressource et d'un administrateur élu siégeant au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale extraordinaire qui a été effectuée en mars 2026 a procédé à l'élection des administrateurs indépendants et à l'entrée en fonction officielle des administrateurs élus désignés par les MRC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De nommer, pour la Ville de Mirabel, Simon Cloutier, surintendant aux loisirs, pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de membre-ressource, et ce, jusqu'à son remplacement.

De modifier la résolution numéro 247-04-2025 *Mandat et nomination au sein du conseil d'administration du « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord »*, afin de changer la nomination de Carolynne Lapierre directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, « membre non élu » par « représentante-membre » et de retirer le nom de Valérie Laflamme, à titre substitut non élu.

De modifier la résolution numéro 687-11-2025 *Nomination de membres au sein de divers comités*, afin de modifier l'annexe « I » de ladite résolution pour ajouter la durée de mandat pour la conseillère Caroline Morin, soit jusqu'au 31 décembre 2027 avec possibilité de renouvellement.

304-05-2026 Autorisation à un membre du conseil pour participer à l'évènement *Agora métropolitaine 2026* présenté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et autorisation des dépenses relatives. (G3 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'entériner l'inscription de la conseillère Isabelle Gauthier, l'autorisant à participer, à titre de représentante de la Ville, à l'évènement *Agora métropolitaine 2026* présenté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 5 mai 2026 et d'autoriser les dépenses relatives à sa participation et liées à sa fonction.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 11 mai 2026. (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

305-05-2026 Acte de servitude entre la Ville, Bell Canada et Hydro-Québec concernant une partie du lot 6 440 074 (rue Roger-Thomas), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 800 N14623 #126228)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude selon lequel la Ville de Mirabel accorde à Bell Canada et Hydro-Québec des droits réels et perpétuels nécessaires à leurs opérations respectives en matière de télécommunication et de lignes de distribution d'énergie électrique, et ce, contre une partie du lot 6 440 074 (rue Roger-Thomas), dans le secteur de Saint-Janvier, selon les termes et conditions d'un document intitulé *Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication*.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis la mairesse, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

LA CONSEILLÈRE CATHERINE MARÉCHAL QUITTE LA SALLE À 20 H 25 ET REVIENT À 20 H 29.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

M. Donald Hagra y dépose un document relativement au terrain derrière le 17245, rue André-Prévost, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

306-05-2026 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière